

Commission permanente sur l'examen des contrats

**Rapport d'examen de la conformité du processus
d'appel d'offres**

Mandat SMCE154332001

Accorder un contrat à Lanco Aménagement inc. pour réaliser les travaux de réfection de la piste d'athlétisme extérieure et des aménagements périphériques au complexe sportif Claude-Robillard en vue d'y accueillir la Finale provinciale des Jeux du Québec de 2016 - Autoriser une dépense de 3 354 195,77 \$, taxes et incidences incluses - Appel d'offres public n° 14-6686 - 11 soumissions.

Rapport déposé au conseil municipal
Le 27 avril 2015

Service du greffe

Division des élections, du soutien aux commissions et de la réglementation
275, rue Notre-Dame Est, bureau R-134
Montréal (Québec) H2Y 1C6

La commission :

Présidente

Mme Émilie Thuillier
Arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville

Vice-présidente

Mme Karine Boivin Roy
Arrondissement de Mercier – Hochelaga-
Maisonneuve

Membres

M. Richard Celzi
Arrondissement de Mercier – Hochelaga-
Maisonneuve

Mme Marie Cinq-Mars
Arrondissement d'Outremont

M. Jean-François Cloutier
Arrondissement de Lachine

M. Richard Deschamps
Arrondissement de LaSalle

Mme Marianne Giguère
Arrondissement du Plateau Mont-Royal

M. Manuel Guedes
Arrondissement de Rivière-des-Prairies –
Pointe-aux-Trembles

Mme Lili-Anne Tremblay
Arrondissement de Saint-Léonard

Montréal, le 27 avril 2015

M. Denis Coderre
Maire de Montréal
Membres du conseil municipal
Hôtel de ville de Montréal
275, rue Notre-Dame Est
Montréal (Québec) H2Y 1C6

Mesdames,
Messieurs,

Conformément au mandat SMCE154332001, nous avons l'honneur de déposer, au nom de la Commission permanente sur l'examen des contrats, le rapport de la commission concernant l'octroi d'un contrat à Lanco Aménagement inc. pour réaliser les travaux de réfection de la piste d'athlétisme extérieure et des aménagements périphériques au complexe sportif Claude-Robillard en vue d'y accueillir la Finale provinciale des Jeux du Québec de 2016 - Autoriser une dépense de 3 354 195,77 \$, taxes et incidences incluses - Appel d'offres public n° 14-6686 - 11 soumissions.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

(ORIGINAL SIGNÉ)

(ORIGINAL SIGNÉ)

Richard Celzi
Président de séance

Pierre G. Laporte
Secrétaire recherchiste

Introduction

La Commission permanente sur l'examen des contrats s'assure de la conformité du processus d'appel d'offres à l'égard des contrats qui lui sont soumis et en fait état aux instances compétentes, avant l'octroi. Cette commission peut également proposer, le cas échéant, des améliorations au processus.

Les modalités de fonctionnement de la commission sont prévues dans le *Règlement sur la Commission municipale sur l'examen des contrats* (11-007) et le *Règlement sur la Commission d'agglomération sur l'examen des contrats* (RCG 11-008).

Les contrats examinés par la commission doivent répondre à certains critères fixés par les conseils. Ceux-ci ont fait l'objet de résolutions du conseil municipal (CM11 0202) et du conseil d'agglomération (CG11 0082).

Mandat SMCE154332001

Accorder un contrat à Lanco Aménagement inc. pour réaliser les travaux de réfection de la piste d'athlétisme extérieure et des aménagements périphériques au complexe sportif Claude-Robillard en vue d'y accueillir la Finale provinciale des Jeux du Québec de 2016 - Autoriser une dépense de 3 354 195,77 \$, taxes et incidences incluses - Appel d'offres public n° 14-6686 - 11 soumissions.

À sa séance du 8 avril 2015, le comité exécutif a mandaté la Commission permanente sur l'examen des contrats d'étudier le dossier 1154332001 Ce dossier répondait au critère suivant :

- *Contrat d'exécution de travaux d'une valeur de plus de 2 M\$ présentant un écart de plus de 20 % entre l'estimation effectuée pendant le processus d'appel d'offres et la soumission de l'adjudicataire*

Le 14 avril 2015, les membres de la commission se sont réunis lors d'une séance de travail afin d'étudier la conformité du processus d'appel d'offres relativement au mandat SMCE154332001 qui lui avait été confié. Des représentants du Service de la diversité sociale et des sports et du Service des grands parcs, du verdissement et du mont Royal ont répondu aux questions des membres de la commission. Ils ont d'abord rappelé le contexte dans lequel s'inscrit le présent contrat.

La mission du complexe sportif Claude-Robillard (CSCR) stipule que : « Il est une installation sportive multidisciplinaire d'envergure métropolitaine, rencontrant des standards internationaux ». En lien avec cette mission, la réfection des terrains sportifs extérieurs s'inscrit dans une série de travaux entrepris au CSCR au cours des dernières années et d'autres à entreprendre au cours de l'année 2015, notamment afin d'y accueillir les compétitions des Jeux du Québec de 2016 (JQ 2016) et des Jeux mondiaux des pompiers et policiers de 2017 (JMPP 2017).

Les organisateurs des JQ 2016 et des JMPP 2017 ont identifié la piste d'athlétisme du CSCR comme un pôle d'activités majeur pour la tenue des compétitions d'athlétisme. La course est au cœur du développement de tous les athlètes, quelle que soit la discipline

sportive, et presque tous les partenaires du CSCR bénéficient de la piste. Elle est actuellement utilisée par plusieurs groupes pour l'entraînement et la compétition.

Construite en 1976 avec un revêtement souple de polyuréthane et rénovée la dernière fois en 1989, cette piste présente une usure suffisamment importante nuisant aux performances requises pour la pratique des sports auxquels elle est destinée. L'état de la piste est tel qu'il n'est plus possible d'y tenir des événements d'envergure. Le revêtement doit être entièrement refait, ainsi que les équipements supportant l'activité d'athlétisme. Cette situation pourrait amener une diminution de la fréquentation de la piste, et ce, au moment où les organisateurs des JQ 2016 et JMPP 2017 comptent utiliser ce plateau sportif pour la tenue des compétitions d'athlétisme associées à ces événements.

Le Service de la diversité sociale et des sports a mandaté l'équipe d'expertise technique du Service des grands parcs, du verdissage et du mont Royal (SGPVMR) pour réaliser les plans et devis d'exécution, ainsi que la surveillance des travaux de réfection de la piste d'athlétisme et des aménagements périphériques du CSCR.

Les travaux se dérouleront selon deux séquences :

- la première, prioritaire, étant la réfection de la piste d'athlétisme (revêtement souple de polyuréthane de la piste et des aires de saut et de lancer, bacs à sable, bases pour butoirs, planches d'appel et cage de lancer, équipements d'athlétisme);
- la seconde étant les travaux d'aménagements périphériques (clôtures, équipements de parc, plantations, pavages, bétonnage, électricité générale incluant distribution électrique pour tableau d'affichage, haut-parleurs et audiovisuel).

Le contrat inclut l'entretien de la surface gazonnée du terrain de soccer pendant les travaux. Toutefois, l'arrosage et la tonte ne seront pas permis pendant la mise en place du revêtement souple en polyuréthane.

L'accès principal du chantier se fera par l'avenue Émile-Journault, à l'intersection de l'avenue Christophe-Colomb. Cela évitera de traverser la piste cyclable et de circuler sur les nouveaux aménagements de l'entrée Étienne-Blanchard.

Un appel d'offres public a été lancé pour ces travaux le 2 mars 2015, via le site internet SÉAO et le journal La Presse. Le processus suivi en est un d'appel d'offres public ouvert à tous les entrepreneurs rencontrant les termes des clauses administratives incluses au cahier des charges. Les soumissions ont été ouvertes le 23 mars 2015.

Il y a eu trente-et-un preneurs du cahier des charges et onze soumissionnaires. Une des onze soumissions a été jugée non conforme en raison de documents manquants et de formulaires non conformes.

Il y a un écart de 22,62 % favorable à la Ville entre la dernière estimation réalisée et le prix de l'adjudicataire.

Les membres de la commission ont soulevé diverses questions sur le processus d'appel d'offres dans le présent dossier.

Ils ont apprécié la présence de dix soumissionnaires conformes, ce qui démontre sans conteste qu'il y a eu une véritable concurrence dans ce dossier.

Les membres ont bien compris les explications données sur les écarts importants entre l'estimation du service et les soumissions reçues. Plusieurs écarts de prix s'expliquent par le fait que la Ville n'a pas imposé de méthode pour la réalisation des travaux, mais a exigé des soumissionnaires qu'ils proposent des méthodes conformes aux exigences du manufacturier de la piste d'athlétisme en ce qui a trait au revêtement. De même, l'adjudicataire a proposé de procéder à l'enlèvement de la couche d'usure du revêtement de la piste en utilisant une technique d'hydropression moins coûteuse que l'abrasion mécanique prévue dans l'estimation.

Ils ont noté que neuf des dix soumissionnaires ont présenté un prix inférieur à l'estimation interne.

Enfin, les membres ont fait remarquer qu'il aurait été intéressant de retrouver au dossier décisionnel une ventilation détaillée des incidences (919 800 \$) notamment en ce qui a trait à l'acquisition d'équipements sportifs.

Au terme de leurs délibérations, les membres de la Commission permanente sur l'examen des contrats ont estimé avoir scrupuleusement exercé leur devoir de vigilance à l'égard du dossier présenté.

En conséquence, la commission émet le constat suivant.

Conclusion

À l'issue de ses travaux, la Commission permanente sur l'examen des contrats remercie les représentants du Service de la diversité sociale et des sports et du Service des grands parcs, du verdissement et du mont Royal pour leurs interventions au cours de la séance de travail de la commission. La commission adresse la conclusion suivante au conseil municipal:

Considérant que le dossier soumis à l'examen répond aux critères établis par le conseil municipal à savoir :

- *Contrat d'exécution de travaux d'une valeur de plus de 2 M\$ présentant un écart de plus de 20 % entre l'estimation effectuée pendant le processus d'appel d'offres et la soumission de l'adjudicataire*

Considérant les renseignements qui ont été soumis aux membres de la commission;

Considérant les nombreuses questions adressées par les membres de la commission aux responsables du dossier;

Considérant l'analyse approfondie faite par les membres de la commission sur les nombreux aspects liés à ce dossier;

À l'égard du mandat SMCE154332001 qui lui a été confié, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate, à l'unanimité, la conformité du processus tenu dans le cadre de ce dossier.